

SAISON 2011/2012

ANNEXE 3

CATEGORIES D'AGE ET DE COMPETITION

Année de naissance	2007 et après	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995	1994	1993	1992	de 1991 à 1978	de 1977 à 1963	1962 et avant
catégorie d'âge en 2012 (inscrite sur la licence). NB: U21 n'est écrit qu'en Roller Hockey et en Roller Freestyle. Les catégories Senior V1 ou senior V2 peuvent être précisées en course.	U6	U7	U8	U9	U10	U11	U12	U13	U14	U15	U16	U17	U18	U19	U20	U21	Senior	Senior ou Senior V1	Senior ou Senior V2
Autorisation parentale																			
Simple surclassement (1)																			
Surclassement supérieur (2)																			
Double surclassement pour les féminines (3)																			
Catégorie de compétition concernée non affichée sur la licence. Sauf senior, qui est uniquement en catégorie d'âge.	CATEGORIES DE COMPETITION																		
Roller Hockey		Super mini	Mini	Poussin	Benjamin	Minime	Cadet	Junior	Senior										
Rink Hockey		U7	Moins de 9	Moins de 11	Moins de 13	Moins de 15	Moins de 17	Moins de 20	Senior										
Course (4)		Super mini	Mini	Poussin	Benjamin	Minime	Cadet	Junior	Senior	Senior ou Senior V1	Senior ou Senior V2								
Skateboard		Super mini	Mini	Poussin	Benjamin	Minime	Cadet	Junior	Senior										
Patinage artistique		U7	Poussin	Super mini	Mini	Espoir	Cadet	Jeunesse	Junior	Senior									
Roller Freestyle		NB. Les catégories de compétitions et les surclassements sont définis, en fonction des spécialités Street/ Rampe/Bowl, Slalom ou Freeride, dans le règlement sportif de la Commission de Roller Freestyle.																	

A SAVOIR SUR LES SURCLASSEMENTS :

(1) Simple surclassement, en se référant au Chapitre II (article 9) du Règlement Médical FFRS. Le club doit être en possession d'un certificat médical d'aptitude au simple surclassement.

Autorisé pour évoluer dans la catégorie de compétition immédiatement supérieure. A partir de 6 ans "révolus" (en RH les U18 doivent avoir un surclassement supérieur pour évoluer en senior)

(2) surclassement "supérieur", en se référant au Chapitre II (article 9) du Règlement Médical FFRS. Autorisé uniquement pour licenciés U18 (nés en 1995) pour évoluer en senior

Procédure: Demander formulaire spécifique à la fédération (disponible également sur le site FFRS, rubrique "Téléchargement" > Double Surclassement) et le retourner après examen médical, dont électrocardiogramme obligatoire.

(3) Double surclassement, exceptionnel pour les filles, en se référant au Chapitre II (article 9) du Règlement Médical FFRS. Autorisé uniquement pour les U17 (nées en 1996 et 15 ans révolus) pour évoluer en senior Féminine

Procédure: Demander formulaire spécifique à la fédération (disponible également sur le site FFRS, rubrique "Téléchargement" > Double Surclassement) et le retourner après examen médical, dont électrocardiogramme obligatoire.

(4) Attention la catégorie junior dame (nées en 93 et 94) en course n'existe pas. Il faudra donc avoir obligatoirement un certificat de simple surclassement pour concourir en senior dame.